



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


Fax. (Qc): (418) 660-8998

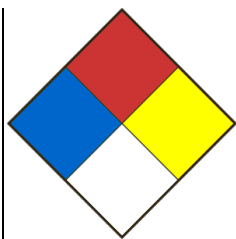
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | | | |
|--|-------------------------------------|--|---|
| Identification du produit ANHYDRIDE MALÉIQUE | | Utilisation du produit Usage en laboratoire | |
| Formule chimique OCCH=CHCOO | | Numéro MAT MR-0110 | Masse molaire 98,06 |
| Nom chimique / Nom commercial / Synonymes MALEIC ANHYDRIDE, 2,5-FURANDIONE, cis-BUTENEDIOIC ANHYDRIDE, MALEIC ACID ANHYDRIDE, TOXILIC ANHYDRIDE | | | |
| Nom du fournisseur Laboratoire MAT | | Adresse - Rue 610, rue Adanac | |
| Ville Québec | | Province Québec | |
| Code postal G1C 7B7 | Internet www.labmat.com | Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666 | |
| Téléphone en cas d'urgence | CANUTEC: 613-996-6666 | | CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée 2020-08-21 | FDS Préparée par Laboratoire MAT | Courrier électronique labmat@labmat.com | |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|----------------------------------|---|
| Classification SIMDUT/SGH | <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Sensibilisation respiratoire catégorie 1</p> <p>Sensibilisation cutanée catégorie 1</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1</p> |
| Mention d'avertissement | <p>DANGER</p> |
| Mentions de danger (H) | <p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.</p> <p>H317 Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées.</p> |
| Conseils de prudence (P) | <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P284 Porter un équipement de protection respiratoire.</p> <p>P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> |
| PICTOGRAMMES |  |
| Autres dangers | <p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p> |



Santé 3
Inflammabilité 1
Réactivité 1
Spécial

SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes) | Numéro CAS et tout identificateur unique | Concentration (%) |
|---|--|-------------------|
| Anhydride maléique | 108-31-6 | <=100 |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|---|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Ne PAS faire vomir. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition. |
| Conseils généraux | Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|--|--|
| Inflammabilité | Non |
| Conditions d'allumage | Non-inflammable. Peut s'enflammer s'il est chauffé fortement et en présence d'une source d'ignition. |
| Agents d'extinction appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents d'extinction inappropriés | Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. |
| Produits de combustion / décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |
| Dangers spéciaux de feu et d'explosion | Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). L'anhydride maléique en forte concentration dans l'air est capable de créer une explosion de poussières. Une réaction de polymérisation et de décarboxylation peut survenir en présence d'amines ou de métaux alcalins à une température au-dessus de 150°C. La concentration des impuretés nécessaires pour provoquer la décomposition est aussi basse que 200 ppm. La réaction exothermique se produit précipitamment par l'effet des gaz ainsi créés. Violentes réactions au contact des bases (hydroxyde de calcium, de potassium, de sodium, de magnésium), du lithium ou autres métaux alcalins et de la pyridine. |
| Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|--|---|
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. |
|--|---|

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons du soleil. Sensible à l'humidité. Conserver à l'abri des matières oxydantes et des bases. |
| Méthode et équipement de manutention | Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière ou la vapeur. Utiliser une hotte de préférence. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14) |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs d'exposition

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|--------------------|---|------------------------|--|---|
| Anhydride maléique | 108-31-6 | TWA | 0.100000 ppm 0.400000 mg/m ³ | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE) |
| | | TWA | 0.100000 ppm | Canada. LEP Colombie Britannique |
| Remarques | Sensibilisant : effet critique de sensibilisation | | | |
| | | TWAEV | 0.100000 ppm | Canada. Ontario OELs |
| | | VEMP | 0.250000 ppm 1.000000 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | Sensibilisant | | | |
| | | VEMP | 0.25 ppm 1 mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| | Sensibilisant | | | |

| | |
|------------------------------|--|
| Origine des données | Sigma-Aldrich. |
| Ventilation | Utiliser une hotte. |
| Respiratoire | Si un travail sous la hotte n'est pas possible, ou si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air. |
| Gants | Manipuler avec des gants. |
| Yeux | Lunettes protectrices avec des volets de sécurité. |
| Chaussures | Utiliser des chaussures de sécurité. |
| Vêtements | Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. |
| Contrôle d'ingénierie | Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition. |

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|---------------------------------|
| État physique | Solide. |
| Apparence | Blanche. |
| Odeur | Piquante. |
| Seuil olfactif | 0.32ppm |
| pH | Données non disponibles. |
| Point de fusion / congélation | 54-56°C |
| Point initial d'ébullition | 200°C |
| Plage d'ébullition | Données non disponibles |
| Point d'éclair | 103°C |
| Taux d'évaporation | Données non disponibles |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %) | 1.4% |
| Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %) | 7.1% |
| Tension de vapeur | 0.2 hPa à 22 °C. |
| Densité de vapeur | 3.38 (air=1). |
| Densité | 1.48g/cm ³ |
| Solubilité | Soluble dans l'eau et l'alcool. |
| Coefficient de partage--n-octanol/eau | log Pow: -2.61 à 20 °C- |
| Température d'auto-inflammation | 477°C |
| Température de décomposition | 290°C |
| Viscosité | 0.61 à 60°C. |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Réactivité | Non-réactif sous conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. Sensible à l'humidité. |
| Risque de réactions dangereuses | Stable sous conditions normales. Éviter la formation de poussière. |
| Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations) | Ce produit peut décomposer si exposé à l'humidité de l'air ou à l'eau. Éviter la chaleur excessive. Éviter le contact avec les matières incompatibles. |
| Substances incompatibles | Les agents oxydants forts (acide nitrique, acide perchlorique, les peroxydes, les chlorates et les perchlorates), les agents réducteurs forts, les métaux alcalins, les hydrures de métaux, les acides et les bases fortes, les amines, les alcools, la pyridine, l'eau, la chaleur et l'humidité. |
| Produits de décomposition dangereux | Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone. |

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

ANHYDRIDE MALÉIQUE

| | |
|--|--|
| Premières voies d'absorption | Ingestion, inhalation, la peau et les yeux. |
| Effets / symptômes de l'exposition aigue : | Par voie d'exposition ci-dessous. |
| - Yeux | Irritation sévère et brûlure pouvant entraîner des lésions oculaires permanentes. |
| - Peau | Irritation sévère et dermatite. Brûlures immédiates si la peau est humide. Peut entraîner une réaction allergique caractérisée principalement par des lésions érythémateuses. |
| - Respiration | Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire pouvant entraîner la mort. L'exposition intense peut également provoquer une sensibilisation respiratoire caractérisée par des accès de dyspnée (asthme). |
| - Ingestion | Irritation et brûlures de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, méléna, hématurie, sudation, salivation, tremblements, convulsions, collapsus respiratoire, oedème pulmonaire possible, perte de conscience, coma et peut entraîner la mort. |
| Effets / symptômes de l'exposition chronique | Sensation de brûlure, dermatite, conjonctivite, troubles nerveux, lésions aux poumons et aux yeux, allergies respiratoires et cutanées, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, bronchite, maux de tête, vertiges, larmolement, photophobie, vision double, écoulement nasal, éternuement, sudation, salivation, érythème, asthme, fatigue, perte de poids et perte d'appétit, convulsions, nausées et vomissements. |
| DL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | DL50 Oral - Rat - 1090 mg/kg. DL50 Dermale - Lapin - 2620 mg/kg. |
| CL₅₀ (spécifier l'espèce et voie d'entrée) | CL50 inhalation - Rat >4.35 mg/L - 1 h. |

SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Écotoxicité | CL50 - Lepomis macrochirus - Essai en statique: 75 mg/L - 96 h CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - Essai en statique: 42.81 mg/L - 48 h. CE50 - Desmodesmus subspicatus (algues vertes) - 29 mg/L - 72 h. |
| Persistence et dégradation | Biodégradabilité aérobie - Durée d'exposition 25 jr Résultat: > 90 % - Facilement biodégradable. (OCDE Ligne directrice 301 B) Remarques: (par analogie aux composés similaires). |
| Potentiel de bioaccumulation | Donnée non disponible. |
| Mobilité dans le sol | Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau. |
| Autre effets nocifs | Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|-----------------------------------|--|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Numéro UN | 2215 |
| Appellation réglementaire | ANHYDRIDE MALÉIQUE |
| Classification du TMD | 8 Matières corrosives |
| Groupe d'emballage | III |
| Indice de quantité limitée | 5kg |
| Indice PIU | - |
| Dispositions particulières | - |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|---|
| SIMDUT CANADA | Toxicité aigüe-Orale catégorie 4 Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 1B Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Sensibilisation respiratoire catégorie 1 Sensibilisation cutanée catégorie 1 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 1 |
|---------------|---|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2020-08-21